
SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2010

DÉCISION N° 2010 / 72 / TMFT /7

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RESERVOIR
ET D'UN NOUVEL APPONTEMENT EN VUE DE PROLONGER
L'EXPLOITATION DU TERMINAL METHANIER DE FOS TONKIN**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants et son article R.121-7,
 - vu la lettre de saisine du Directeur général de la société ELENGY en date du 26 octobre 2009, et le dossier joint relatif au projet de construction d'un nouveau réservoir et d'un nouvel appontement dans le but de prolonger l'exploitation du terminal méthanier de Fos Tonkin,
 - vu sa décision n° 2009/63/TMFT/1 du 2 décembre 2009 décidant l'organisation d'un débat public et sa décision N° 2009/65/TMFT/2 du 2 décembre 2009 nommant M. Antoine DUBOUT Président de la Commission particulière,
 - vu la lettre de l'association FIDEA en date du 28 octobre 2010 sollicitant une expertise complémentaire sur la récupération des frigories provoquées par le réchauffement du GNL,
-
- sur proposition de M. Antoine DUBOUT,
 - après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

De ne pas réaliser une expertise complémentaire mais d'organiser un atelier sur la question de la récupération des frigories. Les résultats des travaux de l'atelier seront communiqués à l'occasion d'une réunion publique avant la fin du débat ;

Le Président


Philippe DESLANDES